



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Approbation du compte rendu de la commission
de la recherche du 18 décembre 2025**

**Commission de la recherche du conseil académique
du 22 janvier 2026
Délibération 2026/01/CR-001**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26 ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu
de la séance de la commission de la recherche du 18 décembre 2025.**

Toulouse, le 22 janvier 2026

La Présidente de l'Université de Toulouse,

**Par délégation,
Le Vice-Président recherche**



Matthieu Arlat

Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 38

Nombre de voix favorables : 38
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé à la CR du 22 janvier 2026

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 18 décembre 2025

Étaient présents :

Mmes Laurie Boithias, Laure Coutin, Laurène Jouve, Marie Maturano, Christine Barrot, Mélanie White-Koning, Pascale Maton, Lucia Perez-Serrano, Tamara Azaiez-Bontemps, Denyze Toffoli, Carole Jean-Amans, Céline Calleya, Corine Dubois

MM. Matthieu Arlat, Richard Bon, Sylvain Crémoux, Sébastien Couarraze, Lionel Dahan, Robin Baures, Serge Cohen, David Labat, Hermès Desgrez-Dautet, Georges Landa, Jean-Luc Rols, Bruno Watier, Georges Zissis, Christian Jarnot, Hermès Desgrez-Dautet, Xavier Bouju, Éric Clottes, Mehrez Zribi, Frédéric Azémar

Excusés :

Frédéric Azémar, Sabrina Benaouadi-Belouaar, Adrian Ruiz-Chiapello, Cécile Vignolles, Pierre Petit,

Étaient représentés :

Monica Alaez-Galan par Denyze Toffoli, Victorine Douin par Matthieu Arlat, Jean-Luc Attié par Frédéric Violleau, Marie-Pierre Gratacap par Sébastien Couarraze, Dominique Pinon par Laurène Jouve (Jusqu'à 10h), Emilie Montastier par Tamara Azaiez-Bontemps, Alexandra Robert par Laurie Boithias, Afi Oportune Kpotor par Hermès Desgrez-Dautet

ORDRE DU JOUR

Point 1 : Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 20 novembre 2025 (délibération)

Point 2 : Attribution de bourses suite au 1er appel à mobilité doctorale 2026 (délibération)

Point 3 : Évolution des règles de financement du soutien apporté par l'UT aux projets de laboratoires internationaux (IRN, IRP, IRL, LMI) (délibération)

Point 4 : Validation en commission des relations européennes et internationales, pour des dotations pour 3 laboratoires internationaux - IRN et IRP (délibération)

Point 5 : Dotation 2026 aux structures de la recherche (délibération)

Point 6 : Nomination du nouveau directeur de la FR TMBl au 1er décembre 2025 (délibération)

Point 7 : Nomination de la nouvelle directrice adjointe du LMDC au 1er janvier 2026 (délibération)

Point 8 : Nomination de la nouvelle direction adjointe de l'IRAP au 1er janvier 2026 (délibération)

Point 9 : Révision du calendrier de l'AO Tremplin 2026 (information)

Point 10 : Présentation de la feuille de route de la conférence de la recherche (information)

Point 11 : Présentation du tableau de suivi 2025 des demandes au fil de l'eau (information)

Point 12 : Questions diverses

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de Matthieu Arlat, Vice-président recherche de l'Université de Toulouse.

Informations générales

M. Arlat ouvre la dernière séance de l'année 2025. Il fait un point sur les visites des unités et structures de recherche dans le cadre de l'évaluation Hcéres, précisant que 44 ont été réalisées depuis le 6 octobre. Il souligne la lourdeur du processus, qui a mobilisé huit personnes et a compté jusqu'à 12 évaluations en parallèle sur une semaine. Douze visites sont encore prévues jusqu'à mi-février. Il informe avoir reçu les retours des comités Hcéres pour cinq visites. L'établissement peut y répondre de deux manières : l'une par des corrections factuelles et l'autre par un retour plus général du laboratoire et de l'université, afin que l'Hcéres puisse en tenir compte.

J-L. Rols demande des précisions sur l'annonce du retrait du CNRS de l'accès au Web of Science, qu'en est-il du maintien ou non par l'université de Toulouse ?

M. Arlat répond que l'établissement n'a pas encore analysé les conséquences de cette décision et doit se concerter avec les autres institutions. Il confirme que le désengagement du CNRS s'inscrit dans une démarche vers une science plus ouverte et moins coûteuse. Une réflexion sera menée au niveau de l'université.

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 20 novembre 2025 (délibération)

G. Sinigaglia confirme avoir intégré les remarques envoyées par J-L Rols.

La commission de la recherche approuve le compte rendu de la séance de la CR du 20 novembre 2025 à l'unanimité (35 voix favorables).

Point 2 – Attribution de bourses suite au 1er appel à mobilité doctorale 2026 (délibération)

Liste des candidats éligibles accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/pt-2-liste-candidats-eligibles-appel2026-v3-2-1768823367677-xlsx>

R. Guilet présente les résultats du premier appel à mobilité doctorale. Pour le programme Erasmus, 25 candidatures sur 30 ont été jugées éligibles. Pour le programme d'aide propre à l'université, 10 demandes ont été déposées. Il juge le nombre total de candidatures faible au regard du nombre de doctorants. Il explique que certains candidats ont été réorientés vers des financements plus adaptés : le programme Erasmus pour une mobilité en Norvège ou le programme « Legman » pour des mobilités en Allemagne. L'engagement budgétaire pour la commission de la recherche s'élève à 11 219 euros, complété par 4 048 euros sur le programme Legman. Un second appel sera lancé au printemps. Un travail est en cours pour fusionner les appels en un seul dispositif géré par l'École des docteurs afin d'améliorer la visibilité.

M. Arlat remercie Richard Guilet et note que le positionnement de l'École des docteurs devra être clarifié. Il constate que l'enveloppe de 30 000 euros de la commission n'est pas entièrement consommée et encourage la diffusion de l'information sur les financements disponibles.

R. Guilet reconnaît que la communication vers les laboratoires peut être améliorée et qu'un effort sera fait pour le prochain appel prévu en avril-mai.

G. Zissis soulève une difficulté administrative : les laboratoires ne savent pas comment gérer le reste à charge des mobilités doctorales. Il donne l'exemple d'indemnités journalières de 140 euros. Il estime que la seule solution est le remboursement sur factures, mais que les laboratoires ont besoin d'un cadre clair pour traiter ces cas. Le calcul du complément basé sur les indemnités journalières peut aboutir à des sommes très élevées, et les gestionnaires hésitent sur la procédure à suivre, ne sachant s'ils peuvent rembourser au-delà des frais réels. Il convient, selon lui de formaliser une lettre de mission.

R. Guilet s'engage à examiner ce point. Il explique que l'unification des appels à mobilité nécessitera d'harmoniser les durées de financement (le programme de l'université finançant jusqu'à deux mois contre six pour Erasmus), ce qui pourrait en partie répondre à la problématique soulevée.

M. Arlat indique que le sujet devra être discuté en commission de la recherche.

G. Zissis revient sur le besoin de directives claires pour les laboratoires qui font face à des cas concrets qu'ils ne savent pas gérer. Il précise que le directeur de laboratoire signe l'autorisation mais ne mesure pas le coût final, qui se révèle au retour du doctorant avec ses demandes de remboursement basées sur les indemnités journalières.

R. Guilet recentre le débat sur le statut du doctorant en mobilité : est-il en mission comme un personnel ? Il rappelle que les financements sont des aides à la mobilité et non des bourses de vie destinées à couvrir l'intégralité des frais.

G. Zissis rétorque qu'un doctorant est un contractuel de l'université et doit donc partir en mission. Il déplore l'absence de mécanismes clairs pour gérer cette situation.

M. Arlat s'engage à clarifier ce point. Il met ensuite au vote la liste des lauréats pour les bourses de mobilité doctorale.

La commission de la recherche approuve la liste des candidats proposés au titre du 1er appel à mobilité doctorales 2026 présentée en séance.

Vote :

Nombre d'électeurs : 41

Nombre de votants : 36

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 36

Point 3 – Évolution des règles de financement du soutien apporté par l'UT aux projets de laboratoires internationaux (IRN, IRP, IRL, LMI) (délibération)

Présentation accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/cr/evolution-des-regles-financement-du-soutien-apporte-par-lut-aux-projets-de-laboratoires-internationaux-irn-irp-irl-lmi>

F. Dumas informe la commission de l'attribution de financements à trois nouveaux projets auditionnés et validés par la commission des relations Européennes et internationales (CREI). Il propose ensuite de nouvelles règles de financement. Il rappelle que le dispositif actuel (1 000 euros/an pour un IRN, 2 000 euros pour un IRP, 5 000 euros pour un IRL/LMI) coûte 47 000 euros par an. Or, les laboratoires de l'IRD, non inclus jusqu'ici, représentent un surcoût potentiel de 55 000 euros, ce qui doublerait l'enveloppe. Les trois nouveaux projets validés par la CREI représentent un coût annuel de 5 000 euros selon les règles actuelles. Par ailleurs, la validation par la CRI dispense d'un vote en commission de la recherche.

M. Arlat le confirme.

R. Guilet ajoute que ces présentations sont très utiles à la CREI pour cartographier les activités internationales des laboratoires et structurer les coopérations, comme celle avec l'Université des Sciences et Technologies de Hanoi (USTH) au Vietnam.

M. Arlat suggère d'instaurer un bilan annuel de ces projets pour évaluer leur impact (publications, citations de l'université). Il estime qu'un retour sur investissement doit être démontré, même pour des montants modestes.

F. Dumas indique que ces données sont déjà présentées lors des auditions et que les porteurs de projet servent de relais pour des partenariats stratégiques, comme avec l'Inde.

Il présente ensuite la proposition de nouvelles règles de financement : ne financer que les projets où un laboratoire toulousain est coordinateur, pour éviter de soutenir des projets où l'implication locale est faible ou inexistante. Une audition par la CREI resterait possible pour des projets non coordonnés mais jugés stratégiques.

S. Crémoux suggère que la demande de financement émane systématiquement du laboratoire toulousain pour garantir son implication.

R. Guilet confirme que c'est l'intention. Il admet par ailleurs que la formulation « porteur de projet » doit être précisée comme « porteur de projet toulousain ».

F. Dumas intègre cette précision : la demande devra être adressée par le porteur de projet toulousain.

M. Arlat suggère de préciser « de l'université » pour inclure les sites d'équilibre.

F. Dumas explique que la procédure sera inversée : au lieu de contacter les porteurs, l'université communiquera largement sur cette possibilité de financement et laissera les laboratoires la solliciter. Il présente ensuite trois scénarios de financement pour discussion, visant à maintenir une enveloppe budgétaire quasi constante tout en intégrant les laboratoires de l'IRD. Ces scénarios modulent les montants alloués aux IRN, IRP, et IRL/LMI (par exemple 1 k€/2 k€/5 k€, 1 k€/2 k€/3 k€, ou 2 k€/3 k€/4 k€). Le surcoût estimé de 55 000 euros serait ainsi ramené à une fourchette de 16 000 à 27 000 euros selon le scénario choisi.

R. Guilet indique que la CREI s'est interrogée sur la forte différence de financement entre les IRP et les IRL/LMI.

F. Dumas explique que les IRL et LMI sont déjà beaucoup mieux dotés par leurs tutelles (environ 20 000 euros/an) que les IRP (5 000 à 10 000 euros/an). La question est donc de savoir s'il est justifié de leur allouer une enveloppe de 5 000 euros alors que les IRP pourraient avoir besoin de plus de soutien. Il précise que la CREI n'a pas tranché et laisse la décision à la commission de la recherche, qui assure le financement.

S. Cohen demande si l'adoption de l'un de ces scénarios impliquerait une baisse de financement pour les projets en cours.

F. Dumas assure que les nouvelles règles ne seront pas rétroactives. Les projets actuels conserveront leur financement jusqu'à leur terme ; seuls les nouveaux projets seront concernés.

S. Cohen s'inquiète du risque d'augmentation incontrôlée du budget si de nouveaux laboratoires non encore recensés venaient à être financés.

F. Dumas répond que le recensement des projets CNRS, INSERM et IRD est désormais complet. Le seul risque financier viendrait d'une augmentation soudaine du nombre de projets obtenus, ce qu'il juge peu probable.

M. Arlat suggère de définir une enveloppe budgétaire fixe et de procéder à une sélection si le nombre de demandes la dépasse.

G. Zissis juge illogique d'opérer une seconde sélection locale pour des projets déjà validés au niveau national.

M. Arlat maintient que l'université a le droit d'examiner les projets, par exemple pour vérifier leur alignement stratégique avec l'université ou l'implication réelle d'enseignants-chercheurs. Il insiste sur le fait que les ressources n'étant pas illimitées, une sélection est inévitable.

F. Dumas estime que, statistiquement, le nombre de projets est stable et que le risque de dépassement est faible. Si une telle situation se présentait, il conviendrait alors de rediscuter des priorités.

D. Pinon s'interroge sur la nature des porteurs de projets internationaux (IRP, IRN, IRL), se demandant s'il s'agit d'une personnalité scientifique ou d'un laboratoire.

R. Guilet suggère qu'un avis de l'université serait préférable à une simple application de la règle, tout en reconnaissant son ignorance de la procédure de demande auprès du CNRS.

M. Zribi souligne que ces dispositifs concernent des laboratoires et non des individus. Il rappelle que la formalisation d'un projet international est souvent l'aboutissement de collaborations préexistantes. Selon lui, l'implication de l'université est plus cruciale que le montant du financement. L'importance de la visibilité institutionnelle de l'université est fondamentale. Il s'agit de ne pas faire apparaître une seule tutelle dans la structuration de ce partenariat.

La discussion ne devrait pas se limiter aux porteurs, mais s'ouvrir vers une vision plus large des accompagnements qui préexistent dans chaque structure.

M. Arlat propose que les pôles de recherche émettent un avis en amont de la commission de la recherche.

R. Guilet exprime une crainte quant à la lourdeur que cette procédure pourrait engendrer.

M. Arlat estime que la question doit être posée aux pôles.

R. Guilet rappelle que l'évaluation scientifique est déjà effectuée par les organismes. La question serait plutôt de savoir si un pôle de recherche pourrait juger qu'un projet n'est pas stratégique pour le site et refuser de l'accompagner.

X. Bouju considère que la validation par le CNRS et l'IRD garantit la solidité scientifique. Les pôles pourraient donc se positionner sur l'adéquation du projet avec la politique de l'établissement. L'alternative serait la commission de la recherche, mais cela alourdirait la procédure.

R. Guilet note que les pôles de recherche sont déjà représentés à la CREI). Il suggère que le travail d'analyse se fasse en amont au sein des pôles, via leurs représentants, sans pour autant officialiser une procédure qui alourdirait leur charge.

M. Arlat approuve cette approche souple, où les pôles donneraient un avis sur l'alignement politique du projet. Il confirme que la discussion se poursuivra en commission des relations européennes et internationales (CREI), en présence des représentants de la recherche et des pôles.

D. Pinon souligne que l'avis du pôle de recherche est d'ordre institutionnel avant d'être financier.

M. Arlat précise que cet avis est porté en CREI.

J-L Rols suggère que l'université pourrait compléter le financement par d'autres formes de soutien, notamment pour les collègues souhaitant effectuer un séjour à l'étranger dans le cadre du projet.

D. Pinon demande s'il s'agit de dispositifs comme l'accueil en délégation CNRS, qui requièrent l'accord de l'université.

R. Guilet ajoute que certaines structures bénéficient d'un soutien accru via des CRCT ou des contrats doctoraux. Il a découvert que ces dispositifs n'ont pas l'obligation d'avoir un comité de pilotage. Celles qui en possèdent sont plus visibles pour l'établissement et peuvent être mieux accompagnées, ce qui mériterait une réflexion.

B. Watier salue la présentation et s'interroge sur la logique du financement. Il rappelle que les IRN, IRL et IRP reçoivent tous des dotations du CNRS.

R. Guilet précise que certaines proviennent de l'IRD.

B. Watier demande confirmation de son analyse : les porteurs de projets déposent leur dossier en comptant uniquement sur la dotation de l'organisme national (CNRS ou IRD), puis se tournent ensuite vers l'université pour obtenir un financement complémentaire.

M. Arlat confirme que pour l'université, ce financement est un « ticket d'entrée ». Il offre une visibilité pour un investissement modeste par rapport à celui du CNRS ou de l'IRD. Cet engagement permet à l'université, lorsqu'elle siège dans les comités de pilotage, d'abonder les projets avec des contrats doctoraux ou des bourses, ce qui accroît son implication. L'accès à certains dispositifs de l'université est également un enjeu, qui se renforcera avec la création du grand établissement.

M. Zribi insiste sur l'importance pour l'université d'être présente dès la phase de structuration des projets afin de garantir sa visibilité. Il note que le CNRS et l'IRD collaborent de plus en plus, s'éloignant des structures à tutelle unique. Dans ce contexte, l'avis des pôles est utile, car il offre une vision plus large des soutiens déjà existants autour d'un projet.

M. Arlat demande si chaque pôle est représenté individuellement en CREI.

R. Guilet répond que bien que les représentants ne soient pas toujours tous présents, chaque pôle est bien représenté.

M. Arlat propose de passer à l'examen des trois scénarios.

F. Dumas explique que le scénario 1 correspond à la situation actuelle. Leur préférence va au scénario 3, le plus généreux, mais la décision finale dépend des enveloppes budgétaires.

G. Zissis propose un quatrième scénario « uniforme » : une dotation fixe, par exemple de 2 000 euros, pour tous les projets. Il argumente que l'importance consiste à reconnaître l'effort des laboratoires et que la différence de financement proposée est négligeable par rapport aux autres dotations. Il suggère une allocation pour les coordinateurs et une autre pour les partenaires.

F. Dumas prévient que même ce scénario aurait un coût.

G. Zissis précise qu'il ne parle que des coordinateurs. Il maintient qu'un financement uniforme est la meilleure option, car la somme allouée par l'université ne changera pas la donne pour un projet recevant 75 000 euros du CNRS. Il s'agit d'un acte de reconnaissance, qui serait de surcroît moins coûteux.

F. Dumas se dit d'accord avec cette proposition. Il suggère de simuler le coût qu'engendrerait l'attribution de 1 000 euros à tous les projets où l'université est simple partenaire, afin d'évaluer l'impact budgétaire.

G. Zissis retire sa suggestion concernant les partenaires, estimant que se limiter aux coordinateurs est plus simple et suffit comme reconnaissance.

M. Arlat défend la logique d'un financement différencié, arguant que l'impact d'un LMI n'est pas le même que celui d'un IRP ou d'un IRN.

G. Zissis indique que cela revient à donner plus d'argent à ceux qui en ont déjà le plus.

R. Guilet rappelle que la survie des structures n'est pas en jeu. Comme l'a dit M. Zribi, il s'agit d'un soutien symbolique qui acte l'implication de l'établissement. Elle souligne que peu d'universités françaises ont cette pratique, contrairement aux partenaires internationaux qui investissent des moyens importants.

M. Arlat explique cette différence par l'absence d'organismes comme le CNRS ou l'IRD à l'étranger. Pour avancer, il propose de mettre au vote le scénario 3, tout en précisant qu'il s'agit d'une réaffectation à coût constant et non d'une augmentation budgétaire.

F. Dumas précise que l'enveloppe IRD a été divisée par deux.

M. Arlat ajoute que ce changement se fera progressivement.

F. Dumas confirme que l'impact ne sera pas visible la première année.

M. Arlat exprime le besoin d'un tableau précis avec les dates de fin des projets pour simuler l'amortissement budgétaire. Il met néanmoins au vote le scénario 3, préféré par les relations internationales, qui instaure des paliers de financement à 2 000, 3 000 et 4 000 euros. Il juge que cette légère différenciation marque la distinction entre les types de dispositifs.

G. Zissis objecte qu'un IRP étant un premier palier vers un IRN, il faudrait peut-être l'encourager davantage financièrement.

M. Arlat estime que la différence de 1 000 euros ne sera pas déterminante. Il propose de procéder à un vote en deux temps : d'abord sur le principe de financer uniquement les projets où l'université est coordinatrice, avec des exceptions possibles pour les partenaires.

R. Guilet suggère de parler de « dispositifs internationaux » plutôt que de « laboratoires internationaux », car le terme est plus exact.

M. Arlat accepte la correction et clarifie la procédure de vote.

La commission de la recherche vote en faveur de l'évolution des règles de financement du soutien apporté par l'UT aux dispositifs pour les laboratoires internationaux soit :

- Financer les projets dont le laboratoire toulousain est coordinateur ;
- Si le laboratoire n'est pas coordinateur, le financement pourra être attribué en fonction de la stratégie internationale de l'UT.

Vote :

Nombre d'électeurs : 41

Nombre de votants : 35

Abstention : 0 - contre : 0 - Pour : 35

La commission de la recherche approuve ensuite la proposition de financement n°3, faite en séance :

- IRN (International research network) : 2000 € par an
- IRP (International research project) : 3000 € par an
- IRL (International research laboratory) et LMI (Laboratoire mixte international) : 4000 € par an

Vote :

Nombre d'électeurs : 41

Nombre de votants : 35

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 35

Point 4 – Validation en commission des relations européennes et internationales (CREI), pour des dotations pour 3 laboratoires internationaux - IRN et IRP (information)

Il est acté l'attribution par la commission des relations européennes et internationales de dotations pour 3 laboratoires internationaux :

- IRP HYDROGENE : Production d'hydrogène par photo-électrolyse de l'eau.
Durée : 2025-2029
- IRN CARDAPIO : Simulation et prévision des signaux climatiques sous les tropiques.
Durée : 2024-2028
- IRP CEFIRSE : Cellule Franco-Indienne de Recherche en Sciences sur l'eau.
Durée : 2025-2029

Point 5 – Dotation 2026 aux structures de la recherche (délibération)

Tableau accessible via le lien suivant : <https://www.univ-tlse3.fr/bo/url/redirectto/3b2930de-9b31-324d-b2bf-edd1e38b3270>

S. Cohen indique ne pas avoir trouvé les documents relatifs à ce point.

M. Arlat précise que les documents se trouvent dans un fichier zip contenant plusieurs onglets. Il rappelle que le laboratoire CERPOP a bénéficié du transfert de personnel depuis le laboratoire Evolsan, conformément à un vote datant de plus d'un an.

S. Cohen s'excuse, expliquant sa méprise : la présence de fichiers en dehors de l'archive zip lui a laissé penser que celle-ci ne contenait que des doublons. Il note que si l'erreur lui est propre, il sera plus vigilant, mais que cette organisation des documents peut prêter à confusion.

G. Sinigaglia explique sa procédure : elle compresse systématiquement les dossiers initiaux et envoie une notification séparée lorsque des documents complémentaires sont ajoutés.

M. Arlat explique que la dotation du laboratoire Evolsan a subi la baisse de 15 % mais n'a pas été réduite davantage à la suite des départs de personnels. Une réflexion sera menée l'année suivante sur l'instauration d'une dotation plancher pour les petites unités de recherche (URU), afin de garantir leur soutien, notamment si leurs évaluations Hcéres sont positives et que l'université est leur seule tutelle. La baisse totale s'élève à 600 000 euros. Il justifie le choix de réduire les dotations plutôt que de supprimer des appels d'offres (AO-tremplin, AO-équipement), jugeant ces derniers essentiels pour stimuler la recherche. Il estime que l'impact de cette baisse de 15 % est moindre que celui qu'aurait eu l'arrêt des appels d'offres, les dotations ne représentant pas la part majoritaire du budget des laboratoires. Il réaffirme la volonté politique de maintenir une campagne d'emplois stable en remplaçant tous les départs et s'engage à essayer de restituer les 15 % en cours d'année.

La commission de la recherche adopte la répartition des dotations 2026 aux structures de la recherche telle que proposée en séance par 31 votes favorables, 1 contre et 4 abstentions.

L. Coutin se demande pourquoi la formule de calcul de la dotation ne correspond pas à 85 % du budget 2025 pour certains laboratoires.

M. Arlat explique que deux laboratoires, Evolsan et CERPOP, font exception à cette règle en raison de mouvements de personnels. Il annonce une future révision collective des règles de dotation pour se réapproprié une formule jugée complexe. Il introduit ensuite le point 6 et invite Lionel Dahan à présenter la fédération dont il vient de prendre la direction.

Point 6 – Nomination du nouveau directeur de la FR TMBI au 1er décembre 2025 (délibération)

L. Dahan présente la fédération qui anime et fédère la recherche sur le cerveau, le comportement et la cognition. Elle regroupe neuf laboratoires. Active depuis environ 25 ans, elle favorise de nombreuses collaborations qui ont permis d'obtenir divers financements. Il souhaite poursuivre le travail engagé, conserver une gouvernance collégiale et positionner la structure pour devenir un institut de site afin d'accroître ses ambitions.

M. Arlat précise que la notion d'institut de site, en cours de définition par le collège de coordination, fera l'objet d'une démarche spécifique en 2026 et sera discutée ultérieurement.

Lionel Dahan quitte la séance durant le déroulement du scrutin.

La commission de la recherche donne un avis favorable à la proposition du conseil de l'unité « Toulouse Mind and Brain Institute » (TMBI), de nommer M. Lionel Dahan, en qualité de directeur de la fédération au 1^{er} décembre 2025, à l'unanimité (35 votants).

Point 7 – Nomination de la nouvelle directrice adjointe du LMDC au 1er janvier 2026 (délibération)

J.-L. Rols s'interroge sur la nomination des directeurs et directeurs adjoints d'unités (DU/DUA). Se référant à un tableau présenté lors d'une séance précédente sur la prolongation du mandat des laboratoires pour une année, il note que le nom d'un DUA, Martin Cyr du LMDC, n'y figurait pas, et se demande si certaines nominations échappent à l'avis de la commission de la recherche. Il relève ensuite une possible incohérence de date : alors que la nomination du DU a été votée pour le 1er janvier 2027, le document actuel mentionne une prise de fonction des DUA en 2026, et il demande confirmation de cette date.

M. Arlat confirme que la nouvelle direction prendra ses fonctions en janvier 2026, le mandat du directeur actuel s'achevant le 31 décembre 2025.

La commission de la recherche donne un avis favorable à la proposition du conseil du laboratoire matériaux et durabilité des constructions (LMDC) de nommer Mme Laurie Laccarière en qualité de directrice adjointe de l'unité.

Vote :

Nombre d'électeurs : 41

Nombre de votants : 36

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 36

Point 8 – Nomination de la nouvelle direction adjointe de l'IRAP au 1er janvier 2026 (délibération)

J.-L. Rols constate une erreur d'année concernant la nomination de Monsieur Sylvestre, précisant que le vote en CR du 18 septembre portait sur le « prochain contrat quinquennal », ce qui correspondrait à 2027. La proposition de direction adjointe prend quant à elle effet au 1^{er} janvier 2026...

M. Zribi confirme que toute la direction y compris Monsieur Sylvestre prennent leur fonction au 1^{er} janvier 2026 et non en 2027.

La proposition du conseil de l'IRAP de ce jour consiste à la nomination la direction adjointe suivante à partir du 1er janvier 2026 :

- Directeurs d'Unité Adjointes : Micha BYSTRICKY (PR-UT), Stéphane CHARPINET (DR CNRS), Katia FERRIERE (DR CNRS)

M. Zribi confirme que toute la direction y compris Monsieur Sylvestre Maurice prennent leur fonction au 1^{er} janvier 2026 et non en 2027.

Le procès-verbal du conseil de l'IRAP va être revu pour une éventuelle modification de la prise de fonction de son directeur Sylvestre Maurice.

Par ailleurs, pour information :

- Directeur Technique : Driss KOUACH / sa date de prise de fonction n'est pas encore officiellement définie. Laurence LAVERGNE, l'actuelle directrice technique assurera l'intérim jusqu'à son arrivée.

- Directrice technique adjointe : King Wah WONG

- Directrice administrative et financière : Christelle FEUGEADE.

La commission de la recherche donne un avis favorable à la proposition du conseil du laboratoire de l'Institut de recherche en astrophysique et planétologie (IRAP) de nommer les personnes suivantes à la direction adjointe de l'unité à partir du 1^{er} janvier 2026 :

- Micha Bystricky (PR-UT)
- Stéphane Charpinet (DR-CNRS)
- Katia Ferrière (DR -CNRS)

Vote :

Nombre d'électeurs : 41

Nombre de votants : 36

Abstention : 0 - Contre : 0 - Pour : 36

Point 9 – Révision du calendrier de l'AO Tremplin 2026 (information)

Date	Prise en charge action	Action
07/10/2025	Bureau de la Commission de la Recherche	Lancement de l'appel d'offres Tremplin 2026
du 16/10/2025 au 23/11/2025	Porteurs de projet	Préparation et dépôt des dossiers de candidature
du 24/11/2025 au 28/11/2025	Direction de la Recherche et de la Valorisation	Vérification, compilation et envoi des dossiers de candidature aux évaluateurs
du 01/12/2025 au 08/01/2025 midi	Evaluateurs	Evaluation des projets déposés
du 09/01/2026 au 13/01/2026	Direction de la Recherche et de la Valorisation	Vérification et compilation des évaluations des projets évalués
13/01/2026	Bureau de la Commission de la Recherche	Pré-sélection des projets lauréats
22/01/2026	Commission de la Recherche	Sélection des projets lauréats
du 23/01/2026 au 30/01/2026	Direction de la Recherche et de la Valorisation	Notifications des lauréats de l'appel d'offres

Date	Prise en charge action	Action	
07/10/2025	Bureau de la Commission de la Recherche	Lancement de l'appel d'offres Tremplin 2026	
du 16/10/2025 au 01/12/2025	Porteurs de projet	Préparation et dépôt des dossiers de candidature	
du 05/12/2025 au 09/12/2025	Direction de la Recherche et de la Valorisation	Vérification, compilation et envoi des dossiers de candidature aux évaluateurs	
du 10/12/2025 au 04/02/2025 midi	Evaluateurs	Évaluation des projets déposés	
	À compter de 15/01/2026	Direction de la Recherche et de la Valorisation	Relances et réattributions des projets aux évaluateurs
du 05/02/2026 au 09/02/2026	Direction de la Recherche et de la Valorisation	Vérification et compilation des évaluations des projets évalués	
10/02/2026	Bureau de la Commission de la Recherche	Pré-sélection des projets lauréats	
19/02/2026	Commission de la Recherche	Sélection des projets lauréats	
du 23/01/2026 au 30/01/2026	Direction de la Recherche et de la Valorisation	Notifications des lauréats de l'appel d'offres	

Matthieu Arlat indique qu'il avait été prévu de contenir le calendrier de l'appel d'offre avec une sélection des projets lauréats lors de la CR du 22 janvier 2026. Toutefois, la mise en place de SIFAC+, qui décale l'ouverture des lignes budgétaires, la possibilité offerte aux laboratoires lauréats d'engager des dépenses sur deux exercices, ainsi que la difficulté à mobiliser des évaluateurs, conduisent à proposer un report d'environ un mois du calendrier de l'appel.

J.-L. Rols s'interroge sur les éventuelles conséquences de ce décalage quant à l'éligibilité des dépenses, notamment celles engagées en début d'année 2026.

M. Arlat précise que les dépenses effectuées en début d'année 2026 resteront éligibles, à condition que les projets soient retenus. Une avance pourra le cas échéant être réalisée par l'unité de recherche.

Point 10 – Présentation de la feuille de route de la conférence de la recherche (information)

M. Arlat présente la feuille de route 2025-2026 de la Conférence de la recherche. Cet organe est assisté par les services de l'université et la direction de la communication. Son bureau prépare les sujets de fond. La feuille de route vise à définir les axes de travail prioritaires, à garantir la cohérence avec les orientations de l'Établissement Public Expérimental (EPE) et de TIRIS, notamment ses trois enjeux sociétaux (santé, aérospatial, agriculture durable).

Cette feuille de route s'articule autour de six axes :

- **Structurer la recherche** : accompagner la création des futurs instituts de site et des pôles de recherche, et piloter les grands projets (PIA, LabEx, TIRIS).
- **Soutenir les initiatives transversales** : développer la recherche interdisciplinaire, la co-construction de dispositifs entre établissements (comme l'appel à projets équipement avec l'INSA et l'INP) et simplifier les processus administratifs.
- **Renforcer la visibilité** : mettre en œuvre la signature unique de publication début 2026 et organiser une rencontre annuelle entre la Conférence de la recherche et les commissions recherche des établissements.
- **Accompagner les transitions et la responsabilité sociétale** : intégrer les enjeux écologiques, promouvoir la science ouverte et créer un bureau commun sur la déontologie et l'intégrité scientifique.
- **Accompagner l'innovation et le transfert** : favoriser la recherche collaborative avec les entreprises et se coordonner avec le Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) et la politique régionale.
- **Renforcer le lien formation-recherche** : assurer la liaison avec la Conférence de la formation, accompagner les études doctorales (MSCA COFUND) et les instruments du PIA alliant formation et recherche (EUR).

J.-L. Rols s'inquiète de l'arrêt annoncé du financement des Écoles Universitaires de Recherche (EUR), qu'il juge essentielles, et demande quelles actions concrètes sont envisagées.

M. Arlat établit un parallèle avec les LabEx, dont l'avenir était incertain mais qui pourraient être prolongés jusqu'en 2028. Concernant les EUR, dont l'arrêt était prévu pour 2028, il suggère que leur pérennisation pourrait passer par leur intégration dans les futurs instituts interdisciplinaires. Il souligne que leur contribution à l'internationalisation a été reconnue par leur reconduction à mi-parcours, et que la conférence de la recherche travaillera à des solutions pour les maintenir.

S. Cohen se réjouit de cette volonté mais soulève le problème immédiat de la sécurisation du financement des bourses doctorales, en particulier pour les EUR ayant trouvé des ressources propres. Il constate l'absence de réponse claire sur la manière dont l'université ou ses fondations pourraient garantir ces financements.

M. Arlat reconnaît l'absence de réponse définitive mais évoque plusieurs pistes. Les EUR se coordonnent au niveau du site (« Toulouse Initiative for Graduate School ») et au niveau national, à l'instar des LabEx et Idex, pour défendre leur cause. Il se montre confiant dans la capacité à trouver des solutions d'ici 2027, notamment en dialoguant avec l'ANR. Il partage son expérience de direction d'un LabEx qui a su anticiper ces questions. Il réaffirme que les LabEx et les EUR peuvent constituer des briques pour les futurs instituts.

S. Cohen avertit qu'un tri sera nécessaire, car les futurs instituts ne pourront pas prolonger tous les objets issus des Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA).

M. Arlat confirme qu'une feuille de route précise est en cours d'élaboration par le Collège de coordination pour définir le périmètre de ces instituts et le rôle de TIRIS dans leur financement. Il prend note de l'alerte sur les EUR disposant de ressources propres et assure que des solutions seront recherchées. Il s'appuie sur l'évaluation positive récente des EUR comme un atout majeur dans les discussions avec le Ministère.

S. Cohen note la complexité des sigles et d'acronymes et craint que cela n'entrave la parfaite intelligibilité de la feuille de route.

M. Arlat partage entièrement ce constat. Il annonce la préparation d'un glossaire et d'un organigramme, bien que ce dernier nécessite une validation délicate. Il est conscient de la nécessité de communiquer sur la nouvelle organisation, mais précise que le processus est encore en cours de stabilisation avec la Communauté d'Universités et Établissements. Comme première étape, il propose d'organiser une

rencontre entre toutes les commissions recherche du site et les représentants des organismes nationaux pour que chacun présente sa structure et son fonctionnement.

G. Landa revient sur la stratégie des futurs instituts, espérant que les pôles de recherche joueront un rôle central dans leur construction.

M. Arlat confirme que les pôles sont au cœur du nouveau dispositif de l'EPE.

L. Dahan juge essentiel le rôle des pôles pour consolider une stratégie collective et définir l'identité des futurs instituts. Il plaide pour un accompagnement clair de l'université afin de renforcer les forces du site avant de lancer un appel à instituts. L'objectif est de privilégier une stratégie collective autour d'un nombre restreint d'instituts plutôt qu'une multiplication de projets.

M. Arlat abonde dans ce sens, estimant que les pôles sont cruciaux pour identifier les forces du site. Il soutient l'idée de limiter le nombre d'instituts pour garantir leur visibilité.

J.-L. Rols insiste sur la nécessité d'assurer un lien stratégique fort entre les pôles et les laboratoires, car les directions de laboratoire sont des relais incontournables, notamment auprès du CNRS.

M. Arlat confie qu'il aurait préféré redéfinir le rôle des pôles avant de lancer le projet des instituts. Il souligne que l'expérience des directeurs de pôle a été déterminante pour bien positionner ces futurs instituts et que c'est pour cette raison que leur mandat a été prolongé. Il réaffirme que les instituts doivent s'intégrer à la stratégie de recherche et de formation du site et ne pas constituer une strate supplémentaire.

J.-L. Rols demande une précision sur un appel à projets qui pourrait s'ouvrir à des partenaires.

M. Arlat explique que l'appel à projets sera ouvert avec l'INP et l'INSA, qui sont des établissements associés de l'EPE, ainsi qu'avec l'école d'ingénieurs de Purpan qui en est une composante. En revanche, les laboratoires de l'Université Toulouse Capitole ne seraient pas éligibles à ces appels spécifiques. Il conclut sa présentation en résumant la vision d'une recherche « organisée, collaborative, visible, responsable, à impact, et qui participe à la formation ». Il évoque l'idée de créer un groupe de travail pour organiser un événement annuel sur la recherche à Toulouse à partir de 2026. Il cède ensuite la parole à Fabrice Dumas et Richard Guilet.

Point 11 – Présentation du tableau de suivi 2025 des demandes au fil de l'eau (information)

Lien accessible via le lien suivant : https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/medias/fichier/pt-11-demandes-soutien-financier-cr-au-fil-de-l-eau_1768823039671-pdf

M. Arlat présente le tableau de suivi des demandes de financements exceptionnels « au fil de l'eau », qui sont traitées par le bureau de la recherche. Il rappelle son engagement à présenter un bilan annuel. Il détaille les demandes traitées entre mai et octobre : une aide de 500 euros pour les journées portes ouvertes de Néo Campus, jugée favorablement en raison de l'image positive du projet et de son alignement stratégique ; un soutien pour une journée scientifique de la faculté de santé destinée aux enseignants en biologie cellulaire ; et un financement pour un stagiaire canadien.

S. Lacombe précise que la DCI (Direction de la Coopération Internationale) n'avait pas prévu de financement pour l'accueil d'un stagiaire canadien arrivé en octobre 2025 dans le laboratoire IRIT.

M. Arlat explique que face à cette situation humaine, une dotation exceptionnelle de 2 253 euros a été accordée. Il mentionne également un soutien de 500 euros pour une journée « science ouverte pour l'égalité » organisée par le CBI et le CRCA. Il précise que ces aides ponctuelles sont étudiées au cas par cas et visent souvent à compléter un budget pour finaliser un projet. Il rappelle par ailleurs, qu'il dispose d'une enveloppe discrétionnaire, mais qu'il s'est engagé à ce que son utilisation soit validée par le bureau de la commission de la recherche et fasse l'objet d'un bilan annuel en commission de la recherche, ce qu'il fait présentement. Il confirme donc que tous ces points ont été présentés au bureau.

J.-L. Rols se demande pourquoi l'IRIT a eu besoin de ce financement.

S. Lacombe précise que le financement s'inscrivait dans un programme à l'initiative des relations internationales, et que le stagiaire canadien était simplement rattaché à l'IRIT.

M. Arlat propose de corriger le tableau pour indiquer que le demandeur est la structure « Pôle financier, recherche et grands projets » et non le laboratoire de rattachement. Il conclut la séance en souhaitant de bonnes fêtes aux participants. Il remercie chaleureusement les services de la DReV et de la DRIV pour leur surcroît de travail exceptionnel durant l'année, marqué par les évaluations Hcéres (42 dossiers, 50 visites), la création de l'EPE et l'animation de nombreux groupes de travail. Il salue leur aide et leur appui, avant de donner rendez-vous pour la prochaine séance le 22 janvier 2026.

Point 12 – Questions diverses

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 20.